République Française

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023 À 18 H 30

Nombre de conseillers en exercice :	***19***
Nombre de présents :	***14***
Nombre de pouvoirs :	***3***
Nombre de votants :	***17***
Date de convocation :	***31 octobre 2023***

L'an deux mil vingt-trois, le 08 novembre à 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, Maire.

Président *: M. Philippe BLANCHET*

Conseillers présents *: MM. Dominique NOUREAU, Dominique de MARNE, Sylvie BAPTISTE, Gérard CRÉMAULT, Marie-José CAIL, Annie LEPRÊTRE, Claude BICHON, Marie-Pierre EINAUDI, Sébastien GUÉRIN, Lucie BEURET, Sébastien ASSAILLY, Jean-BOUTET, Chantal PÉLISSIER-TÉNOT.*

Secrétaire de séance *: Madame Chantal PÉLISSIER-TÉNOT*

Excusé ayant donné pouvoir *: **3***
Monsieur Laurent MANDIN à Madame Marie-Pierre EINAUDI,
Madame Lucie BEURET à Monsieur Christian ÉMERIT
Monsieur Hippolyte SIMON-BAUMEL à Monsieur Claude BICHON

Excusé *: **0***

Absentes *: **2***
Mesdames Sandrine GRÉGOIRE et Armelle VIGNAULT

*****

Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

*****

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les employés municipaux pour leur implication et leur travail lors des inondations du week-end du 4 au 5 novembre.

ORDRE DU JOUR

I – POINT DES TRAVAUX

A) Divers

- *Création d'un parking rue du Rempart*
- *Réhabilitation du mur de l'ancienne gendarmerie, rue du Moulin Blanc (côté rivière)*
- *Au Vivier*
  - *Défense incendie : nettoyage du terrain pour l'implantation de la bâche*
  - *Finition de la maçonnerie du lavoir*
- *Installation de cabanes aux écoles*
- *Remplacement de trois portes à la maison des associations*

B) Relevé de décision du Maire

Service	*Date*	*Objet de décision*	*Attributaire*	*Montant*
Électrification rurale	*07/11/2023*	*Attribution du marché relatif à l'électrification rurale – Cité des Castors*	*Aquitaine-réseaux 17290 THOU*	*79.543,85 € HT*

- *Démarrage des travaux début décembre pour une durée estimée à 10 semaines*

II – ADMINISTRATION - FINANCES

A) APPARTEMENT RUE DU MARÉCHAL JOFFRE

1) Dossier de consultation des entreprises
2) Lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la programmation au budget 2023 de l'aménagement de 5 appartements dans les immeubles 24-26 rue du Maréchal Joffre (étages du commerce).

Il précise que :

- l'avant-projet définitif (APD) a été validé en Conseil municipal du 26 septembre 2023
- la phase projet (PRO) a été validée en Conseil municipal du 16 octobre 2023.

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des entreprises dressé par Madame Julie FALIGANT, Maître d'œuvre, comprenant 6 lots :

- *lot 1 : Menuiseries intérieures bois*
- *lot 2 : Cloison – Plafond - Isolation*
- *lot 3 : Revêtement de sol - Faïences*
- *lot 4 : Peinture*
- *lot 5 : Électricité*
- *lot 6 : Plomberie – Ventilation - Chauffage*

Il invite le Conseil municipal à approuver le dossier de consultation des entreprises et à lancer la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (M. Claude BICHON avec pouvoir),

***1°) VALIDE** le dossier de consultation des entreprises tel que présenté pour l'aménagement de 5 appartements 24 et 26 rue du Maréchal Joffre.*

***2°) PREND** acte du lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article R 2123-1, -4 et -5 du code de la commande publique pour le marché relatif à l'aménagement de 5 appartements rue du Maréchal Joffre.*

***3°) AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

Monsieur le Maire présente ensuite le calendrier prévisionnel de cette opération :

Dossier de consultation des entreprises	*Approbation conseil municipal du 08 novembre*
Lancement de la consultation	
Envoi Appel d'Offres	*09 novembre*
Remise des offres	*05 décembre à 12h00*
Commission Appel d'Offres	*05 décembre à 14h00*
Analyse des offres par la maîtrise d'œuvre	*Entre le 05 et le 12 décembre*
Commission d'Appel d'Offres	*12 décembre à 14h00 - choix des entreprises*
Choix définitif des entreprises	*Conseil municipal du 12 décembre à 20h30*
Notification aux entreprises retenues	*13 décembre*
Courrier aux entreprises non retenues	
Début des travaux	*Février pour une durée de 05 mois*

3) Demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif « Fonds de Solidarité Départementale pour les communes 2022-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention d'un montant de 40 000,00 € a été attribuée par le Département au titre du « Fonds de Solidarité Départementale pour les communes 2022-2026 » pour l'aménagement des 5 appartements rue du Maréchal Joffre.

L'enveloppe budgétaire à laquelle la commune peut prétendre étant de 61 845,00 €, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de revoir le plan de financement et de solliciter la totalité de cette dotation.

Le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

Dépenses	***HT***	***Recettes***	***HT***
Aménagement des appartements	*328 000,00*	*État DETR*	*106 750,00*
Maîtrise d'œuvre	*20 300,00*	*Département*	*61 845,00*
Mission de contrôle CSPS	*4 000,00*	*SIEDS*	*4 933,00*
Assurance Dommage Ouvrage	*8 000,00*	*Autofinancement-Emprunt*	*186 772,00*
TOTAL	***360 300,00***	***TOTAL***	***360 300,00***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

***1°) SE RANGE** à la proposition du Maire et décide de solliciter l'ensemble de la dotation allouée à la commune par le Département au titre du Fonds de Solidarité Départementale.*

***2°) AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

B) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

Monsieur le Maire expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 07 septembre 2023, prescrivant une enquête publique du 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023 sur le territoire des communes de Sainte-Éanne, Salles et Soudan portant sur une demande d'autorisation présentée par la société « Parc Éolien de la Plaine de Balusson » relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes et trois postes de livraison, sur les communes précitées, installation relevant des dispositions du livre V du Code de l'Environnement.

Considérant que conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, la commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY est invitée à formuler un avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil municipal, sur cette demande d'autorisation,

Après échange, le Conseil municipal, à l'unanimité,

***ÉMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Parc pour l'exploitation d'un parc éolien de la Plaine de Balusson concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Sainte-Éanne, Salles et Soudan.*

C) VENTE DU CAMPING DU FOUILLOUX

La commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY est propriétaire du bâti et du foncier du « camping du Fouilloux », site de 1 ha 31 a et 10 ca comprenant 2 bâtiments accueil-sanitaires et 30 emplacements.

Monsieur le Maire précise que la commune a accepté en 2017, l'implantation d'un site radioélectrique sur une superficie estimée à 200 m² sur le terrain de camping par l'entreprise TDF avec laquelle un contrat de location est consenti.

En séance du 16 octobre 2023, le Conseil municipal a donné un avis de principe favorable à la cession du « camping du Fouilloux » à Monsieur Laurent DULMET, représentant l'Agence Patrimoine Immobilier Investissement moyennant le prix net vendeur de 30 000,00 €. Ce dernier projette de réaménager l'ensemble du site en installant des mobil-homes (sur une partie), une piscine et prévoit une ouverture annuelle.

Monsieur le Maire a interrogé le cycle de l'eau de la Communauté de communes Mellois en Poitou pour avoir une estimation de travaux pour un raccordement au réseau d'assainissement collectif du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant la dynamique touristique qui sera apportée par cet investisseur sur la commune ainsi que tous les projets d'aménagement envisagés,

*1°) **DÉCIDE** de céder le camping municipal du Fouilloux à l'Agence Patrimoine Immobilier Investissement au prix net vendeur de 30 000,00 €.*

*2°) **DÉCIDE** de ne pas céder l'emplacement où est implanté le site radioélectrique TDF d'une contenance estimée à 200 m².*

*3°) **DIT QU'À** cet effet, un bornage, à charge de la commune, va être demandé à un bureau de géomètre.*

*4°) **DIT QUE** dans l'hypothèse où le camping pourrait être raccordé au réseau d'assainissement collectif par le Cycle de l'Eau de Mellois en Poitou, le concours de la commune pourrait se faire sous forme financière et/ou en régie.*

*5°) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte notarié ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.*

D) CONCOURS DE CUISINE « AUTOUR DE LA TRUFFE » MARCHÉ DE NOËL DU 10 DÉCEMBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation d'un concours de cuisine le 10 décembre 2023 lors du marché de Noël par l'Amicale des cuisiniers des Deux-Sèvres avec le soutien de l'Association des trufficulteurs des Deux-Sèvres.

La commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY est sollicitée pour apporter un soutien financier à l'Association des trufficulteurs des Deux-Sèvres par l'attribution d'une subvention de 100,00 € par binôme participant au concours dans la limite de 6 binômes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Sébastien GUÉRIN) et 4 abstentions (MM. Marie-José CAIL, Chantal PÉLISSIER-TÉNOT et Claude BICHON avec pouvoir).

*1°) **DÉCIDE** de verser une subvention de 100,00 € par binôme participant au concours de cuisine organisé par l'Amicale des cuisiniers des Deux-Sèvres.*

*2°) **DIT QUE** la subvention de la commune sera limitée à six (06) binômes.*

*3°) **DIT QUE** la subvention sera versée à l'Association des trufficulteurs des Deux-Sèvres, partenaire du concours.*

III – QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire fait part de la proposition de vente par Madame Nancy JARRY d'un tableau représentant la Fête des Rosières.*

- *Coloc 55 : Monsieur Christian ÉMERIT informe de l'arrivée de 11 personnes et de l'ouverture du restaurant début décembre.*

- *Espaces publics : Réunion du COPIL le 21 décembre.*

- *En fonction de la météorologie l'opération « 1 enfant, 1 arbre » pourrait être reportée en janvier.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

Le secrétaire de séance, *Le Maire,*

Chantal PÉLISSIER-TÉNOT *Philippe BLANCHET*



